

Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 18 mai 2026

Le lundi 18 mai 2026, le conseil municipal s'est réuni en conseil ordinaire sur convocation de Mme Florence NUNINGER-PARIZOT, Maire, à la mairie à 20h00.

Membres présents :

- Mme Florence NUNINGER-PARIZOT
- Mme. Karine GIRARD-BOUILLE
- M. Eloy JARAMAGO
- Mme Pauline BEAUDOU
- M. Hubert FOURNIER
- Mme Severine BAVEREL
- M. Cédric CHEVIRON
- M. Amar ZEHAR
- Mme Anne COLLETTE
- Mme Marie-Pierre MIQUEL
- Mme Camille AITOUMESSAOUD
- Mme Anne-Lise MARCHE
- M. Matthieu DOUVILLE

Membres absents :

- M. Thomas MILLET, absent excusé, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT
- M. Gérard BASTIEN, absent excusé,

M. Amar ZEHAR a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 20 avri2026 n'appelle pas de remarques particulières ; il est validé comme tel.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) : proposition des personnes

Madame la Maire expose qu'à chaque nouvelle mandature, il convient également de renouveler les membres de la CCID. Le conseil municipal propose une liste de 24 personnes inscrites aux rôles d'impositions directes de la commune à M. le Directeur départemental des finances publiques afin qu'il désigne les futurs commissaires.

Les candidats proposés sont :

- M. Thomas MILLET
- Mme Karine GIRARD-BOUILLE
- M. Eloy JARAMAGO
- M. Cédric CHEVIRON
- Mme Marie-Pierre MIQUEL

- Mme Anne COLLETTE
- M. Gérard BASTIEN
- Mme Severine BAVEREL
- Mme Anne-Lise MARCHE
- M. Hubert FOURNIER
- M. Matthieu DOUVILLE
- M. Amar ZEHAR
- Mme Camille AITOUMESSAOUD
- Pascale FORNOT
- Edith PAILLER
- Luc PIERRET
- Pascal VALLADONT
- Georges RADE
- Maritza COUTENAY
- Nicolas JEANDOT
- Etienne MACHUREY
- Sylvain SŒUR
- Françoise BERNARD
- Nathan COMBET

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Désignation du conseiller municipal délégué à la jeunesse et au sport

Madame la Maire propose au conseil que l'indemnité de fonction du conseiller délégué soit indexée en fonction des délégations allouées comme suit :

Délégation	Nom du conseiller délégué	Montant mensuel en € brut	En % de l'indice brut 1027
Jeunesse et sport	Mme Anne COLLETTE	125	3.05

La présente délibération donnera lieu à la rédaction d'un arrêté nominatif de madame la maire. Il est précisé que ces indemnités seront versées mensuellement.

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Délégué de la commune à l'AUDAB

L'agence d'urbanisme de l'agglomération du Grand Besançon est une instance chargée d'étudier et de faire des propositions en matière d'urbanisme. Il convient de nommer un délégué titulaire pour représenter la commune dans les différentes réunions. Il est proposé de nommer Mme Florence Nuninger-Parizot déléguée de la commune auprès de l'AUDAB.

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Délégué de la commune à l'Agence Régionale du numérique et de l'Intelligence Artificielle

Madame la Maire expose que la commune adhère à l'Arnia. Afin d'être représenté auprès de cette structure, il convient de désigner un délégué. Il est proposé de nommer M. Thomas MILLET délégué de la commune auprès de l'Arnia.

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Correspondant de la commune à la défense et référents ambroisie

Madame la Maire expose que le correspondant défense est désigné sur proposition du maire, par délibération du conseil municipal. Les missions du correspondant défense s'articule autour de trois axes principaux :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits

- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de la défense

- Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites des sites militaires, rencontres avec des anciens combattants).

Elle propose de nommer M. Eloy JARAMAGO en qualité de correspondant à la défense.

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Madame la Maire aborde ensuite le sujet de l'ambrosie, plante invasive et dangereuse pour la santé publique. Afin d'évaluer et de mesurer la prolifération de cette plante des référents doivent être choisis dans les communes. Hubert FOURNIER et Anne-Lise MARCHE se portent volontaires pour cette mission.

Questions diverses

Madame la Maire informe qu'elle a dû démissionner de son poste de conseiller communautaire titulaire au Grand Besançon métropole afin que M. Eloy JARAMAGO puisse siéger en tant que titulaire et intégrer les commissions. Madame la Maire précise à l'assemblée le mode de désignation des conseillers communautaires au Grand Besançon Métropole qui a pour conséquence l'installation de Madame l'Adjointe Karine GIRAD BOUILLÉ comme conseillère communautaire suppléante.

Madame Anne COLLETTE, conseillère municipale déléguée à la jeunesse et au sport, présente un power-point rendant compte de l'activité du Mouv'Ados. Madame la Maire précise que les éléments financiers du budget 2026 ont été adoptés par le précédent conseil.

Les activités du Mouv'Ados sont abordées. Cet organisme géré par les Francas du Doubs s'adresse aux adolescents de la commune et des villages environnants. Les membres du conseil constatent une « méconnaissance » du devenir des ados lorsqu'ils ont quitté le primaire, souhaitent avoir une vision plus précise du fonctionnement de la structure et posent la question du coût de cet organisme par rapport au ratio des participants. La Maire indique que ce jeune public mérite plus d'attention d'où la nécessité d'un conseiller délégué à la jeunesse. Monsieur JARAMAGO fait part de son désarroi vis-à-vis de cette jeunesse à laquelle on ne peut rien confier.

La buvette du stade a d'ailleurs fait l'objet d'un rafraîchissement de peinture à la suite d'une mobilisation spontanée d'une frange de la « jeunesse boussiéroise ». Il est demandé aux jeunes de se manifester en mairie avant toute initiative.

Eloy JARAMAGO, Adjoint aux travaux, à l'urbanisme et délégué au Grand Besançon Métropole expose le fonctionnement politique et organisationnel de cette institution à l'assemblée.

Le logement communal en location sis 8 route de Besançon sera bientôt vacant. Deux candidatures de reprise sont à l'étude. Madame la Maire lance un appel aux conseillers s'ils connaissent du monde intéressé.

L'appartement n'est pas meublé. Il a été rénové et est en très bon état. Le loyer actuel est de 850 euros mensuels hors charges.

L'association judo souhaite utiliser la salle de motricité de l'école maternelle les lundis et mercredis en prévision des futurs travaux de la MDL. Ce projet est à l'étude.

Madame la Maire informe l'assemblée de la fin de contrat de Claire ARNAUD, alternante en communication pour le compte du SIVOM. La commune usait de ses précieux services en contrepartie d'une participation financière (environ 5000 euros) versée au SIVOM. Le contrat

n'est pas reconduit faute de validation par les autres communes adhérentes du SIVOM. Madame ARNAUD consacrait une journée par semaine au service de la commune, ce qui fait dire à Matthieu DOUVILLE, conseiller délégué à la communication, qu'elle assurait la mise à jour de 70% de la communication de la commune. Il s'agit maintenant de trouver de nouvelles solutions pour assurer cette compétence.

Matthieu DOUVILLE profite de cette prise de parole pour faire une présentation des articles du prochain Grand Loup.

Karine GIRARD BOUILLÉ, Adjointe déléguée aux associations, fait un point sur le marché des 4 villages qui aura lieu à Boussières le 5 juin et sollicite l'aide des conseillers.

Madame la Maire informe le conseil de la désignation le 5 juin des grands électeurs pour les sénatoriales, rappelle le spectacle de danse le 22 mai à la Maison des Loups, donne des éléments sur le spectacle prévu le 26 août notamment la recherche de volontaires pour héberger les acteurs.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 5 juin 2026 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance,



La Maire,



